

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	22	5

Le 19 mai 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 13 mai 2022.

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 27
Contre : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 13 mai 2022.

Le quorum étant atteint (10 membres) avec 22 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LOUVET	ISABELLE		X	
BETOUS	MARYSE	X			LE BLEIZ- CHATELAIN	CORINNE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	OLIVIER PETIT
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
SAINT- AUBIN	ANNETTE	X			DECATOIRE	DAVID		X	
JOUTEL	MARIE- THERESE	X			DUPERRON	ERIC		X	NATHALIE LUCAS
PEUDEVIN	JEAN- CHARLES		X	MARYSE BETOUS	MALLET	PASCAL	X		
RIOULT	BERTRAND	X			CARABY	MARTINE	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			VALEUX- VAN-HOVE	NATHALIE		X	PASCAL MALLET
REBOUL	CATHERINE	X			LUCAS	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE- CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	MARTINE CARABY
PETIT	OLIVIER	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2022-24
TARIFS - SPECTACLE LES TONTONS FARCEURS

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

ID : 076-217604750-20220519-DCM202224-DE



Vu :

- *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Considérant que la Commune de Franqueville-Saint-Pierre accueille la pièce de théâtre « Les Tontons farceurs » de Bruno DRUART et Patrick ANGONIN, mise en scène par Olivier MACÉ et interprétée par Philippe CHEVALLIER et Nathalie MARQUAY-PERNAUT le vendredi 21 octobre 2022 à 20h30 à l'Espace Bourvil ;

Considérant qu'afin que les produits provenant de droits d'entrée soient enregistrés dans la trésorerie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avalise à l'unanimité les tarifs suivants :

- **Tarif fauteuil : 35 euros la place**
- **Tarif chaise : 25 euros la place**



Pour copie conforme au registre
Le 23 mai 2022

Le Maire,
Bruno GUILBERT